

---

## **Déclaration d'engagement**

### **pour le renouvellement urbain du quartier d'intérêt national de la Ville de Le Port**

#### **Phase 1**

---

Entre :

La Ville de Le Port, porteur de projet, représentée par son Maire, M. Olivier Hoarau

Et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), représentée par son Président, M. Olivier Klein, et son Directeur Général, M. Nicolas Grivel,

En partenariat avec :

L'Etat, représenté par le Préfet, M. Amaury de Saint-Quentin

Action Logement, représenté par Le Président du Comité Territorial d'Action Logement, M. François Caillé ou son représentant,

Le TCO, représentée par son Président, M. Joseph Sinimalé, ou son représentant,

La SIDR, représentée par son Directeur Général, M. Jacques Durand, ou son représentant,

La SHLMR, représentée par son Directeur Général, M. Gilles Tardy, ou son représentant,

La SEMADER, représentée par son Directeur Général, M. Joël Personné, ou son représentant,

La CDC, représentée par sa Directrice Régionale, Mme Nathalie Infante, ou son représentant,

La Région Réunion, représentée par son Président, M. Didier Robert, ou son représentant,

Le Conseil Départemental représenté par son Président, M. Cyril Melchior, ou son représentant.

Le projet de renouvellement urbain de la Ville de Le Port a été examiné le 5 septembre 2018 par les membres du Comité d'engagement de l'ANRU sur la base du dossier transmis par le porteur de projet pour la réunion de travail partenarial du 31 mai 2018 et sa mise à jour prenant en considération les préconisations formulées.

Les quartiers d'intérêt national concernés sont :

- QP974018 - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Couronne

Une première phase de projet a été retenue comprenant la démolition d'un premier volume maximal de 298 logements locatifs sociaux intégrant l'opération Herbert Spencer inscrite à l'avenant n°1 du protocole de préfiguration, certaines résidences de la SIDR reconstituées à 100% dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, la réhabilitation et/ou la résidentialisation prévisionnelle(s) de 522 logements locatifs sociaux et la production d'une offre en diversification résidentielle estimée à près de 386 logements dans le temps du NPNRU. La définition d'un îlot test pour expérimenter la transformation de l'habitat individuel vient s'ajouter à cette programmation.

Des évolutions du projet sont attendues selon le travail entre les partenaires locaux et pourront donner lieu à plusieurs phases successives, chaque phase faisant l'objet d'un financement spécifique validé par décision du comité d'engagement de l'ANRU. Elles porteront entre autres sur les opérations de transformation de l'habitat individuel, Rico Carpaye et les actions économiques en corrélation avec les préconisations de l'EPARECA.

Sur ces bases, le comité d'engagement de l'ANRU a validé les concours financiers maximum mobilisables pour cette première phase qui s'élèvent à **24,5 M€** de subventions en sus du montant alloué pour le protocole de préfiguration.

Ces montants constituent des montants plafonds et seront ajustés en fonction des derniers échanges en cours et en conformité avec les règles de financement de l'ANRU.

Il est précisé que les opérations validées par le comité d'engagement peuvent démarrer. Les dépenses seront prises en compte en fonction de la date déterminée par le comité d'engagement et le règlement général de l'Agence.

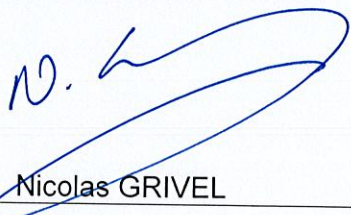
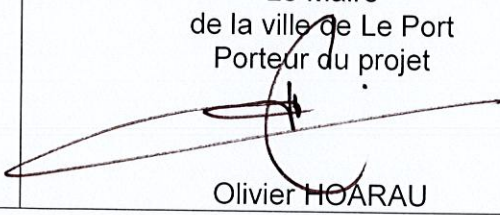
Ces projets sont financés en partenariat notamment avec L'Etat, le TCO, les Organismes de Logement Social, Action Logement, la Caisse des Dépôts, l'Anah, le Conseil Régional de La Réunion, le Conseil Départemental.

Les signataires de la présente déclaration s'engagent à finaliser la convention pluriannuelle de renouvellement urbain conformément aux recommandations du comité d'engagement et à la soumettre dans les meilleurs délais à la validation de l'ensemble des parties prenantes en vue de sa signature, afin de permettre l'engagement financier des projets de renouvellement urbain.

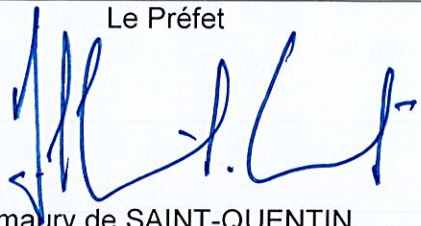
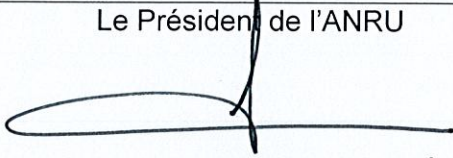
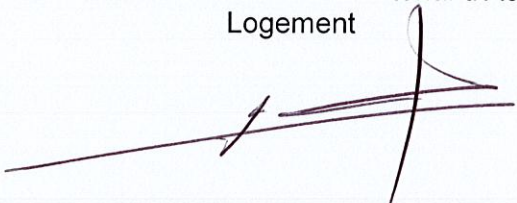
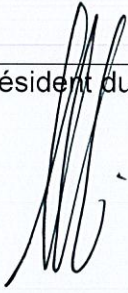
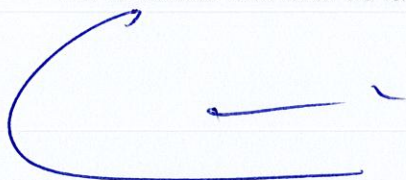
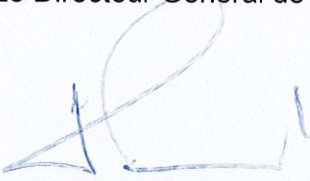
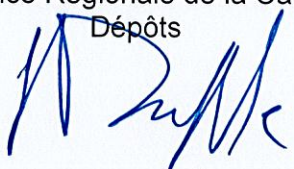
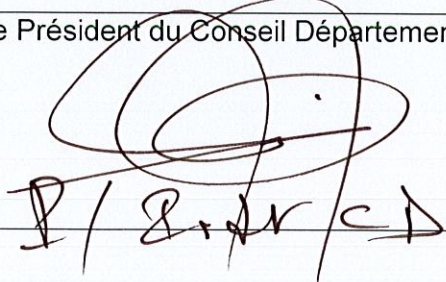
Toute évolution fondamentale de la programmation urbaine ou des concours financiers de l'ANRU devra faire l'objet d'un avis du comité d'engagement, dans la limite des disponibilités financières du NPNRU.

Fait à Saint-Denis le 26 février 2019

En 3 exemplaires originaux

|                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Directeur Général de l'ANRU</p>  <p>Nicolas GRIVEL</p> | <p>Le Maire<br/>de la ville de Le Port<br/>Porteur du projet</p>  <p>Olivier HOARAU</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

En partenariat avec

|                                                                                                                                               |                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Préfet</p>  <p>Amaury de SAINT-QUENTIN</p>             | <p>Le Président de l'ANRU</p>  <p>Olivier KLEIN</p> |
| <p>Le Président du Comité Territorial d'Action Logement</p>  | <p>Le Président du TCO</p>                         |
| <p>Le Directeur Général de la SIDR</p>                       | <p>Le Directeur Général de SHLMR</p>               |
| <p>Le Directeur Général de SEMADER</p>                     | <p>Le Délégué Territorial de l'Anah</p>           |
| <p>La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts</p>     | <p>Le Président du Conseil Régional</p>           |
| <p>Le Président du Conseil Départemental</p>               |                                                                                                                                       |